



Menace d'envoi en justice a la suite d'un cambriolage

Par **seb0509**, le **10/08/2010** à **21:14**

Bonjour, nous avons loué une villa pour quelqu'un qui a de très gros moyens et qui est mon ancien patron, 3 jours après son arrivée dans la villa, il se fait cambrioler dans la journée, sans effraction et nous étions dans la villa à ce moment mais n'avons rien vu, mais la date et l'heure étant pas sûres car il s'en est aperçu le lendemain. Ces événements se sont passés en juillet. Comme dans toutes les locations, le contrat stipule que seuls les biens des propriétaires sont assurés et seulement en cas de dégât des eaux ou incendies. Aujourd'hui il m'a dit clairement que étant la victime il fallait que quelqu'un paie et que si je ne faisais pas marcher les assurances il m'enverrait ses avocats, ma question est: Est-ce qu'il a vraiment moyen de se retourner juridiquement vers moi? Moralement parlant après plusieurs années à son service je ne comprends pas comment il me tiendrait responsable d'une chose que je n'ai pas commise, mais dans ce milieu il n'y a pas de morale, dans l'attente d'une réponse je vous remercie d'avance